

I. La mobilité sociale Dominique Merllié

Dans **Les mutations de la société française (2019)**, pages 5 à 39

ARTICLE

Toutes les sociétés sont composées de groupes sociaux différenciés et plus ou moins hiérarchisés : les statuts sociaux y sont divers et inégalement valorisés.

Comment ces statuts sont-ils attribués ? Par quels processus les individus sont-ils répartis dans les différentes classes ou strates ou acquièrent-ils différents types de statuts sociaux ?

2

1

À la suite de Pitirim Sorokin (1889-1968), sociologue américain d'origine russe (émigré aux États-Unis quelques années après la révolution de 1917), les sociologues regroupent l'étude de ces questions sous l'étiquette de « mobilité sociale ». On peut opposer en effet les sociétés où les statuts sociaux sont affectés de manière prédéterminée, rigide et définitive, dont les groupes sociaux se rapprochent des castes (voir encadré 1), à celles où les conditions d'accès aux statuts permettent des changements et des cas plus ou moins fréquents de déplacement dans la structure sociale, ou de mobilité sociale (voir encadré 2). Dans le premier cas, on parlera de statuts sociaux « assignés », que les individus reçoivent sans pouvoir les modifier, dans le second, de statuts « acquis », sur lesquels ils ont une certaine prise ou qui peuvent être l'objet d'une compétition ouverte, ce qui permet de changer de statut ou de ne pas être enfermé dans celui que peut définir la naissance dans un milieu social.

L'étude de cet aspect du fonctionnement des sociétés met en jeu la question de l'articulation des individus et des structures sociales, qui est un des points de différenciation entre différentes théories sociologiques. Elle renvoie aussi à une expérience sociale commune et comporte une portée idéologique ou politique.

ENCADRÉ 1. CASTES ET ORDRES

Le clergé, la noblesse et le tiers état structuraient en trois *ordres*, ou *états*, la France de l'Ancien Régime : les groupes sociaux (par ailleurs très hétérogènes) ainsi constitués avaient une reconnaissance politique et légale, impliquant droits et devoirs différents. On y appartenait en principe par la naissance, sauf pour le clergé, qui recrutait ses membres dans les deux autres ordres par des procédures qu'il contrôlait.

Les castes, caractéristiques de la société indienne traditionnelle et de certaines sociétés africaines, constituent de même des groupes sociaux héréditaires et fermés, à l'intérieur desquels se déroule toute l'existence (et notamment les mariages) et dont les rapports sont réglementés. Reposant sur l'hérédité du statut social, les sociétés à castes font donc peser un interdit, à fondement religieux, sur la mobilité sociale. L'histoire de la société indienne montre cependant que le système des castes lui-même évolue et se diversifie, de sorte que la place relative des différentes castes n'est pas totalement figée, ce qui implique une certaine forme de mobilité. Par extension, et par analogie, certains appellent castes des classes ou des groupes sociaux fermés, d'accès très difficiles à ceux qui n'y sont pas nés, comme des groupes liés à l'origine ethnique ou religieuse dans certaines sociétés.

S'élever, décliner ou se maintenir dans la structure sociale, au cours de sa vie ou par rapport aux repères que fournissent d'autres membres de la famille ou les condisciples de l'école, est une expérience sociale à laquelle chacun peut être attentif, pour lui-même comme pour apprécier les destins sociaux des autres. La réussite sociale, ses degrés et les différentes formes qu'elle peut prendre (par exemple, plus ou moins honnêtes ou méritantes) font l'objet d'évaluations sociales spontanées et les success stories remplissent les contes populaires comme les magazines spécialisés, permettant au moins de rêver. Ainsi, dans la perception et l'évaluation sociale d'autrui et de soi-même, le statut n'est pas appréhendé seulement de manière statique, mais aussi du point de vue d'une évolution, ou d'une trajectoire sociale.

La même situation sociale peut paraître bonne ou mauvaise, enviable ou indésirable, selon qu'elle correspond à un progrès ou à une régression, ou qu'elle semble porteuse d'une évolution ultérieure. Le jugement social spontané n'est d'ailleurs pas toujours favorable à la mobilité sociale ascendante, il est prompt à se moquer des *parvenus* aux prétentions culturelles déplacées (situation du « bourgeois gentilhomme »), ou à faire porter le soupçon sur les causes des réussites les plus brillantes.

Encadré 2. Différents types de mobilité

4

Stabilité ou déplacement des individus dans la structure sociale peuvent être examinés de différents points de vue. La mobilité sociale, qui n'implique pas de déplacement physique, se distingue de la mobilité géographique, qui ne donne pas nécessairement lieu à un changement de niveau social, même si les migrations géographiques, internes à un pays ou entre pays, sont très souvent liées à la mobilité sociale. Changer d'emploi ou simplement trouver un emploi peut conduire à quitter la campagne (exode rural) ou sa région, ou son pays (émigration).

La mobilité proprement sociale, qui suppose un changement de statut social, se distingue aussi de la mobilité « professionnelle », qui peut consister à changer d'entreprise ou de type de travail sans impliquer nécessairement une modification de niveau social^a, même si changer de profession est un des moyens de passer à un autre statut social.

La mobilité individuelle, qui est celle d'individus quittant une catégorie sociale pour une autre, se différencie de la mobilité collective, qui implique des groupes ou des catégories sociales dans leur ensemble dont le statut se modifie (comme dans le cas du remaniement d'un système de castes évoqué dans l'encadré 1). La mobilité sociale peut être étudiée également de différents points de vue selon qu'on ne considère que la carrière d'un individu, qui peut changer ou non de statut au cours de son existence d'adulte, ou que l'on réfère les individus à leur origine familiale, en comparant leur statut à celui de membres des générations antérieures, comme leur père ou leur grand-père. On parle alors de mobilité intragénérationnelle (ou en cours de carrière) et intergénérationnelle (ou entre les générations). Dans les publications de l'Insee, la première est désignée comme mobilité professionnelle, la seconde comme mobilité sociale. Le statut social comporte lui-même différents aspects ou composantes, de sorte que la mobilité sociale peut relever de registres différents : mobilité religieuse, par exemple, en cas de conversion (qui peut avoir une signification sociale forte dans les sociétés où la confession religieuse est liée au statut social), mobilité politique pour le passage de statuts sociaux politiquement différenciés (par exemple, électeurs ou non), mobilité économique (pour les cas d'enrichissement ou d'appauvrissement), mobilité professionnelle, etc. Certains éléments importants du statut social impliquent des formes

Certains éléments importants du statut social impliquent des formes systématiques ou réglées de mobilité (c'est le cas de l'âge), d'autres sont très généralement fixés de manière définitive (c'est le cas du sexe).

^a. Richard Duhautois, Héloïse Petit et Delphine Remillon, *La Mobilité* professionnelle, La Découverte, « Repères », Paris, 2012.

La mobilité sociale est aussi un enjeu politique : dans les sociétés où l'organisation politique se réfère à des principes démocratiques et l'organisation économique au libéralisme, il semble logique qu'à l'égalité formelle des citoyens et à la liberté

7

d'entreprendre corresponde dans le domaine social, sinon une égalité des situations sociales, du moins l'égalité des conditions d'accès aux différentes situations. L'analyse de la mobilité sociale renvoie au principe de l'« égalité des chances », et les sociétés démocratiques et libérales peuvent chercher à évaluer la réalité ou l'efficacité de leurs principes de fonctionnement à l'importance des flux de mobilité sociale qu'elles permettent.

L'ANALYSE STATISTIQUE DE LA MOBILITÉ

LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE DES HOMMES

Les enquêtes de mobilité sociale, dont la formule s'est fixée et généralisée dans les pays occidentaux après la Seconde Guerre mondiale [1], portent classiquement sur la mobilité entre générations des hommes, étudiée à partir de la profession : elles appliquent des catégories sociales fondées sur le critère de la profession (comme les catégories socioprofessionnelles en France [2]) à un échantillon représentatif d'hommes et à leur père, et permettent de construire des tableaux croisés dits tableaux de mobilité. Une entrée du tableau (habituellement en ligne) correspond à l'origine (le classement social du père d'après sa profession), l'autre (en colonne) à la destinée (la position sociale de l'enquêté, d'après sa propre profession). On peut étudier de même la mobilité en cours de carrière en croisant la position sociale de l'individu à des moments différents de sa biographie.

Pour étudier la mobilité entre les générations, il faut tenir compte de l'existence de cette mobilité en cours de carrière : la signification du résultat n'est pas la même pour des enquêtés jeunes, dont on croise la situation en début de carrière professionnelle avec celle de leur père lui-même en fin de carrière, ou pour des sujets plus âgés. C'est pourquoi, dans les enquêtes de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), où la profession du père est indiquée au moment de la fin de la scolarité de l'enquêté, les tableaux sur la mobilité sociale entre les générations sont généralement établis pour les enquêtés ayant 40 ans et plus (âge au-delà duquel les changements de situation professionnelle deviennent plus rares). Cette précaution méthodologique peut paraître encore plus justifiée à une époque où l'accès à un emploi stabilisé et l'installation dans la vie se produisent de plus en plus tardivement. En France, après une enquête réalisée par l'Ined (Institut national des études démographiques) en 1948 [3], des enquêtes comportant ces informations ont été faites périodiquement par l'Insee depuis 1953. La dernière de ces enquêtes fait apparaître les principaux résultats présentés dans les tableaux 2 à 6 infra [4].

ENCADRÉ 3. « CRITIQUE DE LA NOTION DE MOBILITÉ SOCIALE »

Sont parus en 2018, à trois mois d'intervalle, deux livres bien différents dont cette critique, qui n'est certes pas nouvelle, est l'ambition directe. Le premier, celui de Sinthon^a, tiré d'une thèse de sociologie, présente et affronte de manière précise, patiente, documentée et argumentée les présupposés explicites et implicites des travaux sur la stratification et la mobilité sociales. Il renouvelle utilement une réflexion d'ensemble sur les outils théoriques ou pratiques mis en œuvre par ces études.

Le second, celui de Jaquet et Bras, dont cet encadré prend pour titre un des intertitres (p. 14), entend remplacer toutes les théories sociologiques, idéologiques et trop éloignées de l'expérience vécue (mais jamais explicitées) par la panacée du « concept » de « transclasse »^b. Les contributions à cet ouvrage collectif, qui se veut interdisciplinaire (il réunit onze personnes dont six philosophes et un seul sociologue), font toutes référence à ce « concept » dû à Chantal Jaquet^c; on y trouve des récits autobiographiques, ainsi que les résumés de quelques livres^d. Le recueil se clôt sur un hymne lyrique : « La déconstruction [...] import[e] le transclasse dans la philosophie selon l'invention de son concept et débord[e] la philosophie dans son principe d'identité logique [...]. Ce serait la messianicité du transclasse : pas le messianisme de classe dans l'abolition de toutes les classes et pour tous, mais l'à-venir ouvert de toute classe dont le transclasse est l'arrivée peut-être exemplaire, en tout cas l'arrivant qui fait arriver quelque chose à la classe » (p. 269-270). Où l'on voit que tout change si on se décide à appeler « transclasse » (mais aussi, parfois, « passe-classe ») ceux qu'on avait bien tort de caractériser platement comme socialement mobiles.

Si de la sociologie de la mobilité sociale on fait ainsi table rase sans inventaire, les travaux des statisticiens ne sont pas moins méprisés. Les seuls chiffres qu'on lit dans ce livre, sans référence, sont les suivants : « D'après les dernières enquêtes statistiques [en France], sept enfants d'ouvriers sur dix connaîtront le même sort que leurs parents et il en va de même pour les fils de cadres ou de chefs d'entreprise » (p. 11). On pourra comparer ces chiffres fantaisistes ou fantasmés aux données disponibles.

- ^a. Rémi Sinthon, Repenser la mobilité sociale, Éditions de l'EHESS, Paris, 2018.
- b. Chantal Jaquet et Gérard Bras (dir.), *La Fabrique des transclasses*, PUF, Paris, 2018, analysé dans Jules Naudet, « Les mots de la mobilité », *La Vie des idées*, 18 octobre 2018.
- c. Chantal Jaquet, Les Transclasses ou la non-reproduction, PUF, Paris, 2014.
- ^d. Dont celui de Paul Pasquali, *Passer les frontières sociales*, Fayard, Paris, 2014.

La stabilité sociale (immobilité ou « hérédité » sociale : même catégorie d'origine et de destinée, position sur la diagonale du tableau) est généralement importante, bien que variable selon les catégories et les époques. Des flux de mobilité non négligeables

apparaissent cependant, qui ne se distribuent pas n'importe où dans les cases du tableau. Les cas de mobilité ascendante sont globalement plus nombreux que ceux de mobilité descendante. Les cas de mobilité modérée, entre des catégories relativement proches par leur niveau social, sont plus importants que ceux qui associent des catégories socialement très différentes : les « trajets » de mobilité sont plutôt courts que longs. Enfin, les situations de mobilité peuvent s'expliquer largement par les changements de la structure sociale (part des différentes catégories dans la population) entre les générations, qui se traduisent par les différences entre les deux marges (structures des origines et des destinées) du tableau.

Ainsi, dans un contexte de déclin de l'emploi agricole et de croissance des emplois ouvriers, par exemple, nombreux sont les enfants d'agriculteurs qui deviennent ouvriers, tandis que les agriculteurs sont très rarement recrutés en dehors de leur milieu. À l'inverse, avec la croissance forte des emplois classés comme cadres, leurs titulaires ont souvent leurs origines dans d'autres catégories. Plus généralement, on retrouve dans l'analyse des destins sociaux que permettent les tableaux de mobilité sociale les marques des grands changements de la société française de l'après-Seconde Guerre mondiale : exode rural et urbanisation, salarisation, industrialisation puis tertiarisation de l'emploi. C'est en ce sens que la mobilité peut être qualifiée de structurelle : elle est portée par les changements d'ensemble ou de structure de la société. Outre l'évolution de la structure des emplois, les différences de fécondité selon les groupes sociaux d'une part et les mouvements migratoires d'autre part sont les principales causes « structurelles » de la mobilité.

Tableau 1. Origines et destinées des hommes de 40 ans et plus en 2003 (groupe socioprofessionnel du père et groupe socioprofessionnel de l'enquêté)

Destinée Origine	3. Cadre et prof. int. sup.	4. Profession intermédiaire	2. Artisan, comm., chef d'entreprise	5. Employé	6. Ouvrier	1. Agriculteur	Ensemble
3. Cadre et prof. intell.	308	139	37	40	44	(2)	572
supérieure % →	53,9	24,4	6,5	7,0	7,8	(0,4)	100
% ↓	23,2	8,5	6,8	5,3	2,1	(0,8)	8,6
4. Profession intermé-	269	266	54	80	126	(3)	799
diaire	33,7	33,3	6,8	10,0	15,8	(0,4)	100
	20,2	16,1	9,9	10,6	6,0	(1,0)	12,0
2. Artisan, commerçant,	194	196	183	67	163	(5)	809
chef d'entreprise	24,0	24,3	22,6	8,3	20,2	(0,7)	100
	14,6	11,9	33,1	8,8	7,8	(1,8)	12,1
5. Employé	161	214	40	121	189	(3)	728
	22,1	29,4	5,6	16,6	26,0	(0,4)	100
	12,1	13,0	7,4	16,0	9,0	(0,9)	10,9
6. Ouvrier	303	658	180	370	1 271	19	2 800
	10,8	23,5	6,4	13,2	45,4	0,7	100
	22,8	39,9	32,6	49,0	60,7	6,4	41,9
1. Agriculteur	95	175	56	78	299	268	971
	9,8	18,0	5,8	8,0	30,8	27,6	100
	7,1	10,6	10,2	10,3	14,3	89,1	14,5
Ensemble	1 331	1 648	551	755	2 093	301	6 679
	19,9	24,7	8,3	11,3	31,3	4,5	100
	100	100	100	100	100	100	100

— Champ: hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs en 2003, âgés de 40 à 59 ans. Voir notes p. 15.

Tableau 2. Origines et destinées des hommes de 40 à 59 ans en 2014-2015 (groupe socioprofessionnel du père et groupe socioprofessionnel de l'enquêté)

Destinée Origine	3. Cadre et prof. intel. sup.	4. Profession intermédiaire	2. Artisan, comm., chef d'entreprise	5. Employé	6. Ouvrier	1. Agriculteur	Ensemble
3. Cadre et prof. intel. supérieure % → % ↓	453 50,1 33,1	221 24,4 12,8	78 8,6 12,0	73 <i>8,1</i> 10,1	76 8,4 3,6	(3) (0,3) (1,4)	904 100 13,3
4. Profession intermédiaire	294 28,7 21,5	321 31,3 18,6	81 7,9 12,5	99 9,7 13,7	224 21,9 10,5	(6) (0,5) (2,8)	1 025 100 15,1
2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise	190 21,2 13,9	222 24,8 12,9	199 <i>22,2</i> 30,7	79 8,9 10,9	194 <i>21,7</i> 9,1	(11) (1,2) (5,1)	895 100 13,1
5. Employé	107 17,1 7,8	183 29,3 10,6	47 7,5 7,2	97 15,5 13,4	187 30 8,8	(4) (0,6) (1,8)	625 100 9,2
6. Ouvrier	269 10 19,6	637 23,7 37,0	191 <i>7,1</i> 29,4	331 <i>12,3</i> 45,9	1 239 46,2 58,2	18 0,7 8,3	2 685 100 39,4
1. Agriculteur	56 8,3 4,1	139 20,6 8,1	53 7,8 8,2	43 <i>6,4 6,</i> 0	208 30,9 9,8	1 75 26,0 80,6	674 100 9,9
Ensemble	1 369 20,1 100	1 723 25,3 100	649 9,5 100	722 10,6 100	2 128 31,3 100	217 3,2 100	6 808 100 100

[—] Champ: hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs, âgés de 40 à 59 ans en 2014-2015 (base n = 5 507 enquêtés). Effectifs en milliers.

Tableau 3. Origines et destinées des hommes de 25 à 39 ans en 2014-2015 (groupe socioprofessionnel du père et groupe socioprofessionnel de l'enquêté)

Destinée Origine	3. Cadre et prof. intel. sup.	4. Profession intermédiaire	2. Artisan, comm., chef d'entreprise	5. Employé	6. Ouvrier	1. Agriculteur	Ensemble
3. Cadre et prof. intel.	266	214	32	70	64	(0)	646
supérieure % →	41,2	33,1	5,0	10,8	9,9	(0)	100
% ↓	34,9	19,5	11,7	12,4	4,6	(0)	15,5
4. Profession	155	264	53	119	202	(6)	799
intermédiaire	19,4	33,0	6,6	14,9	25,3	(0,8)	100
	20,3	24,0	19,3	21,0	14,5	(7,4)	19,1
2. Artisan, commerçant,	120	123	75	57	117	(3)	495
chef d'entreprise	24,2	24,8	15,2	11,5	23,6	(0,6)	100
	15,7	11,2	27,4	10,1	8,4	(3,7)	11,9
5. Employé	67	112	19	94	159	(1)	452
	14,8	24,8	4,2	20,8	35,2	(0,2)	100
	8,8	10,2	6,9	16,6	11,4	(1,2)	10,8
6. Ouvrier	131	353	83	211	796	(6)	1 580
	8,3	22,3	5,3	13,4	50,4	(0,4)	100
	17,2	32,1	30,3	37,3	57,1	(7,4)	37,8
1. Agriculteur	24	33	12	15	55	65	204
	11,8	16,2	5,9	7,4	27	31,9	100
	3,1	3,0	4,4	2,7	3,9	80,2	4,9
Ensemble	763	1 099	274	566	1 393	81	4 176
	18,3	26,3	6,6	13,6	33,4	31,9	100
	100	100	100	100	100	100	100

Champ: hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs en 2014-2015, âgés de 25 à 39 ans (base n=3 392 enquêtés). Effectifs en milliers. Notes:

- 1) Les chiffres entre parenthèses correspondent aux cases comportant des effectifs très réduits (inférieurs à 10) dans l'enquête.
- 2) Les groupes socioprofessionnels sont disposés dans un ordre qui vise à respecter leur

position dans les flux de mobilité sociale et les proximités que dessinent ces échanges. Ainsi, à une extrémité, le groupe des cadres est surtout « importateur », tandis qu'à l'autre celui des agriculteurs est surtout « exportateur » (et d'abord chez les ouvriers, etc.).

3) Lecture: le premier chiffre de chaque case donne l'effectif extrapolé en milliers, le second (% en ligne) donne les destinées (tableau 1:54 % des fils de cadres sont cadres) et le troisième (% en colonne) les recrutements (tableau 1:23 % des cadres sont fils de cadres). Dans le tableau 3 (hommes nés à partir de 1975, qui ont atteint 25 ans à partir de 2000), on observe des effets mêlés d'âge et de génération. Effet d'âge: il s'agit de jeunes qui ne sont pas encore à un point de leur carrière professionnelle comparable à celui des pères auxquels on les rapporte, et dont la position sociale peut encore changer ultérieurement. Effet de génération: il s'agit de jeunes dont l'insertion professionnelle s'est déroulée dans des conditions dégradées par rapport à celles des générations précédentes, et qui connaîtront sans doute davantage de mobilité descendante (Louis Chauvel, Le Destin des générations (1998), PUF, Paris, 2014, nouv. éd.; Camille Peugny, Le Déclassement, Grasset, Paris, 2009).

Tableau 4. Origines et destinées des femmes de 40 à 59 ans en 2014-2015 (groupe socioprofessionnel du père et groupe socioprofessionnel de l'enquêtée)

Destinée Origine	3. Cadre et prof. intel. sup.	4. Profession intermédiaire	2. Artisane, comm., cheffe d'entr.	5. Employée	6. Ouvrière	1. Agricultrice	Ensemble
3. Cadre et prof. intel.	334	331	31	207	27	(6)	916
supérieure % →	36,5	34,0	3,4	22,6	2,9	(0,7)	100
% ↓	33,0	17,6	10,3	6,4	3,6	(6,2)	12,8
4. Profession intermé-	222	341	36	437	50	(9)	1 095
diaire	20,3	31,1	3,3	39,9	4,6	(0,8)	100
	21,9	193	12,0	13,6	6,6	(9,4)	15,3
2. Artisan, commer-	150	273	81	368	70	(7)	949
çant,	15,8	28,8	8,5	38,8	7,4	(0,7)	100
chef d'entreprise	14,8	15,4	26,9	11,4	9,3	(7,3)	13,3
5. Employé	72	163	16	327	47	(1)	626
	11,5	26,0	2,6	52,2	7,5	(0,2)	100
	7,1	9,2	5,3	10,2	6,2	(1,0)	8,8
6. Ouvrier	153	542	115	1 555	477	24	2 866
	5,3	18,9	4,0	54,3	16,6	0,8	100
	15,1	30,6	38,2	48,3	63,1	25,0	40,1
1. Agriculteur	81	139	22	325	85	49	701
	11,6	19,8	3,1	46,4	12,1	7,0	100
	8,0	7,9	7,3	10,1	11,2	51,0	9,8
Ensemble	1 012	1 789	301	3 219	756	96	7 173
	14,1	24,7	4,2	45,0	10,6	1,3	100
	100	100	100	100	100	100	100

Champ: femmes françaises à la naissance, actives occupées ou anciennes actives en 2014-2015, âgées de 40 à 59 ans (base n = 5 762 enquêtées). Effectifs en milliers.

— Sources: Insee, enquête FQP 2003 pour le tableau 1, enquête FQP 2014-2015 pour les suivants (diffusion Adisp).

Encadré 4. Les enquêtes sur la mobilité sociale en France

La série des enquêtes « Formation, qualification professionnelle » (FQP), réalisées, depuis 1964, deux à trois ans après chaque recensement de la population, constitue la source statistique la plus riche pour étudier la mobilité sociale en France, du fait de l'importance et de la précision des questions qu'elles comportent sur les situations professionnelles des enquêtés (à plusieurs dates) et celles de plusieurs de leurs ascendants (au moins pères et mères, parfois grands-parents). Les plus récentes comportent aussi une question sur la manière dont les enquêtés estiment le « niveau » de leur emploi par rapport à

celui de leurs parents. L'enquête FQP disponible la plus récente, utilisée ici, a été réalisée en 2014 et 2015. Ces enquêtes ont aussi l'avantage de former une série longue assez homogène pour permettre des comparaisons dans le temps. Une enquête antérieure de l'Insee, réalisée en 1953, permet d'embrasser une période encore plus importante^a.

D'autres sources statistiques récurrentes sont parfois utilisées : principalement les enquêtes sur l'emploi d'une part, plus fréquentes et portant sur des échantillons plus importants, du fait qu'elles comportent une question sur la profession du père, l'échantillon démographique permanent (EDP) d'autre part, qui consiste à suivre un échantillon d'individus de recensement en recensement.

^a. Louis-André Vallet, « Quarante années de mobilité sociale en France », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, 1999, p. 3-64.

Ces causes structurelles ne suffisent cependant pas à rendre compte de tous les flux observés et les sociologues ou les statisticiens ont parfois cherché à évaluer une mobilité nette, à calculer comme différence entre la mobilité totale ou brute et la « mobilité structurelle », évaluée par les différences d'effectifs des catégories des marges du tableau (ensemble des origines et des destinées). La distinction entre des « quantités » de mobilité conçues comme s'additionnant reste cependant impossible à formaliser de manière satisfaisante. C'est pourquoi les spécialistes du domaine lui ont substitué la distinction entre « mobilité absolue » ou « observée » et « mobilité relative » ou « fluidité », la seconde désignant non une partie des flux de mobilité mais une mesure de l'ouverture sociale traduite par les flux de mobilité indépendamment de la forme particulière que prennent ceux-ci (ou des marges du tableau). Un progrès de la « fluidité » signifie que la « force » du lien statistique entre origines et destinées tend à s'affaiblir, ou que l'on tend à se rapprocher d'une situation où les destinées seraient indépendantes des origines, les inégalités sociales d'accès aux différentes positions sociales se réduisant globalement. Ce sont les variations de cette « fluidité sociale » que les comparaisons (dans le temps ou entre pays) cherchent à identifier (voir encadré 6).

ENCADRÉ 5. IMMIGRÉS ET ENFANTS D'IMMIGRÉS

La mobilité géographique des immigrés est toujours en même temps une mobilité sociale, difficile à apprécier mais qui a des chances de paraître plutôt descendante, le prix à payer pour le changement de société étant souvent de devoir accepter des emplois peu valorisés dans la société d'arrivée. Le projet migratoire peut alors être vécu comme devant s'étendre sur plusieurs générations, avec l'idée que le sacrifice consenti par la première sera profitable aux suivantes. Les enquêtes FQP n'ont pas des effectifs suffisants pour établir ce qu'il en est. L'Ined et l'Insee ont construit une enquête spécifique permettant de

12

13

comparer systématiquement des immigrés et enfants d'immigrés de différentes origines avec la « population majoritaire » (enquête T&O, 2008-2009 a). En ce qui concerne la mobilité sociale, on peut en retenir que les enfants d'immigrés ont des destinées sociales assez proches de celles des autres enfants de mêmes origines socioprofessionnelles, mais que leur accès au marché du travail est plus difficile ; on peut estimer que leur mobilité sociale est « davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique » a, b.

- ^a. Emmanuelle Santelli, *Les Descendants d'immigrés*, La Découverte, « Repères », Paris, 2016.
- ^b. Mahrez Okba, « Métiers des pères et des descendants d'immigrés », *Dares Analyses*, n° 58, septembre 2012.

LA MOBILITÉ DES FEMMES ET LE « CHOIX DU CONJOINT »

Beaucoup d'enquêtes de mobilité sociale n'ont porté que sur les hommes ^[5]. La justification technique de ce choix renvoie à celui de la profession comme indicateur de position sociale : dans les sociétés occidentales d'après guerre, les femmes sont souvent inactives, ou actives seulement à certaines périodes de leur vie, avec des interruptions lors du mariage ou de la naissance des enfants. De ce fait, il avait paru préférable de les classer en fonction de la profession du chef de famille plutôt que de leur (éventuelle) profession personnelle.

Malgré la forte augmentation de l'activité professionnelle féminine, cette justification garde une certaine pertinence car la structure des emplois féminins est très différente de celle des hommes : rapporter la profession des femmes à celle de leur père donne ainsi des tableaux de mobilité qui ne peuvent avoir la même signification que pour les hommes (voir tableau 4). Ils font nécessairement apparaître plus de mobilité « descendante », puisque le marché de l'emploi féminin est moins ouvert aux emplois supérieurs. Il s'agit, là aussi, de différences structurelles, qui pèsent sur la mobilité « observée », mais qui ne préjugent pas de la « fluidité ». On peut aussi construire des tableaux croisant la profession des femmes avec celle de leurs mères, mais celles-ci appartiennent aux générations de faible activité professionnelle [6].

TABLEAU 5. ORIGINES SOCIALES DES CONJOINTS EN 2014-2015

Groupe socio-		Groupe	socioprofessionnel du	u père de la fe	emme		
professionnel du père de l'homme	3. Cadre et prof. intel. sup.	4. Profession intermédiaire	2. Artisan, comm., chef d'entreprise	5. Employé	6. Ouvrier	1. Agriculteur	Ensemble hommes
3. Cadre et prof. intel.	333	185	155	89	201	43	1 006
supérieure % →	33,1	18,4	15,4	8,8	20,0	4,3	100
% ↓	33,0	16,7	16,5	13,2	7,2	7,8	14,3
4. Profession	200	253	154	122	393	66	1 188
intermédiaire	16,8	21,3	13,0	10,3	33,1	5,6	100
	19,8	22,9	16,4	18,1	14,2	12,0	16,9
2. Artisan, commerçant,	139	146	149	90	306	66	896
chef d'entreprise	15,5	16,3	16,6	10,0	34,2	7,4	100
	13,8	13,2	15,9	13,4	11,0	12,0	12,7
5. Employé	100	108	94	74	265	37	678
	14,7	15,9	13,9	10,9	39,1	5,5	100
	9,9	9,8	10,0	11,0	9,6	6,7	9,6
6. Ouvrier	205	366	311	260	1 371	177	2 690
	7,6	13,6	11,6	9,7	51,0	6,6	100
	20,3	33,1	33,1	38,6	49,4	32,2	38,2
1. Agriculteur	31	47	76	38	238	160	590
9	5,3	8,0	12,9	6,4	40,3	27,1	100
	3,1	4,3	8,1	5,6	8,6	29,1	8,4
Ensemble	1 008	1 105	939	673	2 774	549	7 048
femmes	14,3	15,7	13,3	9,5	39,4	7,8	100
	100	100	100	100	100	100	100

Champ: hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs en 2014-2015, âgés de 25 à 59 ans, ayant pour conjoint une femme dont la profession du père est connue (base n = 5 699 enquêtés). Effectifs en milliers.

Lecture : un tiers des fils de cadre ont une fille de cadre pour conjoint ; même proportion pour les filles de cadre.

— Source : Insee, enquête FQP 2014-2015 (diffusion Adisp).

TABLEAU 6. GROUPES SOCIOPROFESSIONNELS DES CONJOINTS (COUPLES DONT L'HOMME A ENTRE 25 ET 59 ANS EN 2014-2015)

Groupe socio-			Groupe socioprofe	ssionnel de la	femme		
professionnel de l'homme	3. Cadre et prof. intel. sup.	4. Profession intermédiaire	2. Artisane, comm., cheffe d'entr.	5. Employée	6. Ouvrière	1. Agricultrice	Ensemble
3. Cadre et prof. intel.	572	637	69	444	45	(2)	1 769
supérieure % →	32,3	36,0	3,9	25,1	2,5	(0,1)	100
. % ↓	54,5	27,2	18,0	11,3	5,1	(2,6)	20,4
4. Profession	232	799	67	946	170	(3)	2 217
intermédiaire	10,5	36,0	3,0	42,7	7,7	(0,1)	100
	22,1	34,2	17,5	24,2	19,1	(3,8)	25,6
2. Artisan, commerçant,	99	150	122	373	47	_	791
chef d'entreprise	12,5	19,0	15,4	47,2	5,9	-	100
Waller on Assessment St. 1811 (1955)	9,4	6,4	31,9	9,5	5,3	_	9,1
5. Employé	56	228	32	503	63	-	882
	6,3	25,9	3,6	57,0	7,1	-	100
	5,3	9,8	8,4	12,8	7,1	-	10,2
6. Ouvrier	86	482	88	1 575	535	(10)	2 776
	3,1	17,4	3,2	56,7	19,3	(0,4)	100
	8,2	20,6	23,0	40,2	60,2	(12,8)	32,1
1. Agriculteur	(7)	42	(5)	75	29	63	221
_	(3,2)	19,0	(2,3)	33,9	13,1	28,5	100
	(0,7)	1,8	(1,3)	1,9	3,3	80,8	2,6
Ensemble	1 052	2 338	383	3 916	889	78	8 656
	12,2	27,0	4,4	45,2	10,3	0,9	100
	100	100	100	100	100	100	100

Champ: hommes de 25 à 59 ans en 2014-2015, ayant pour conjoint une femme active occupée ou ancienne active dont la profession est connue, toutes nationalités (base n = 7 000 enquêtés). Effectifs en milliers.

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux cases comportant des effectifs très réduits (inférieurs à 10) dans l'enquête.

Lecture: 32 % des hommes cadres ont pour conjoint une femme cadre. 55 % des femmes cadres ont pour conjoint un homme cadre.

— Source : Insee, enquête FQP 2014-2015 (diffusion Adisp).

Encadré 6. Comparer des régimes de mobilité : La « fluidité »

Si l'on compare les flux de mobilité sociale de sociétés différentes, ou de la même société à des dates différentes, ou de sous-ensembles de la même société, on trouve nécessairement des variations, qui peuvent être considérables, du fait que ces flux relient des groupes sociaux de tailles relatives différentes. Par exemple, il n'est pas surprenant de trouver moins d'ouvriers d'origine agricole dans une société où il y a moins d'agriculteurs et donc d'enfants d'agriculteurs, si l'on compare la Grande-Bretagne et la France, ou encore la France d'aujourd'hui à celle d'il y a cinquante ans. La comparaison de la mobilité sociale dans des sociétés ou à des périodes différentes est donc à relier à celle des différences ou des évolutions de structure sociale. Elle est nécessaire pour étudier les variations dans les destins sociaux des individus comme dans le recrutement social des groupes sociaux. Mais elle ne permet pas directement d'estimer si ces variations correspondent ou non à des rigidités sociales plus ou moins fortes dans la transmission des statuts sociaux.

On peut donc se demander aussi si les flux observés traduisent, au-delà des différences de structure, des variations dans l'ouverture des destinées « toutes choses égales par ailleurs », ou encore dans la « fluidité sociale ». Il s'agit de se demander si on observe une tendance à la « démocratisation » de l'accès aux différentes positions sociales: va-t-on ou non plutôt dans le sens d'une égalisation des destinées, si différentes qu'elles restent par ailleurs ? Les techniques statistiques nécessaires pour répondre à cette question reviennent à se demander ce que seraient les tableaux comparés, dont les marges diffèrent (structures des origines et des destinées), si ces marges étaient les mêmes, les relations entre les cases restant les mêmes. Ces techniques supposent des outils statistiques complexes. On peut cependant les mettre en œuvre de manière artisanale (avec une calculette) en calculant des odds ratios (terme anglais qu'on peut traduire par « rapports de chances relatives ») qui sont à la base de ces techniques et qui ont la particularité de fournir des indications qui sont indépendantes des marges du tableau (donc des différences de structures). On peut calculer par exemple, pour deux catégories d'origine, le rapport des probabilités d'accéder à une catégorie de destinée plutôt qu'à une autre et rapporter ces rapports pour ces deux catégories d'origine. Un exemple classique parce que parlant est d'évaluer les rapports entre les probabilités des enfants de cadres d'être cadres plutôt qu'ouvriers et celles des enfants d'ouvriers pour les mêmes destinées. La valeur 1 correspond à l'égalité de ces « chances relatives ». Et l'on peut chercher à voir, dans une comparaison de périodes successives, si ce rapport tend ou non à se rapprocher de cette valeur.

Une difficulté de l'interprétation tient au fait que les catégories statistiques utilisées ne sont jamais parfaitement transposables. Même lorsqu'elles sont

identiques dans leur définition formelle, leur signification sociale peut varier, ne serait-ce qu'avec l'importance relative des groupes correspondants (dont le calcul a, justement, fait abstraction). Les statuts sociaux respectifs d'un cadre ou d'un agriculteur ne sont pas les mêmes dans une société où les agriculteurs sont nombreux et les cadres rares et dans une société où ces rapports s'inversent.

Les auteurs des premières enquêtes de mobilité sociale ont ainsi souvent estimé que, si la profession ou le choix de l'activité était le principal canal de mobilité sociale ouvert aux hommes, le mariage ou le choix du conjoint était celui qui s'ouvrait aux femmes. Ils ont donc étudié la mobilité féminine à travers la stabilité ou la variation des milieux sociaux du père et du mari des femmes mariées.

Les tableaux permettant d'analyser la position ou l'origine sociale des membres des couples sont ainsi analogues aux tableaux de mobilité. À l'immobilité correspond l'« homogamie », situation des couples où le classement des deux conjoints est le même ; à la mobilité correspond l'« hétérogamie », cas des autres couples ^[7]. Un tableau croisant la profession des conjoints permet de constater que les formes les plus fréquentes d'hétérogamie s'expliquent assez largement par les différences de structure des emplois masculins et féminins : cas des hommes cadres/femmes professions intermédiaires ou employées par exemple, mais aussi des hommes ouvriers/femmes employées (voir tableau 6). Croiser la profession de l'homme et celle du père de la femme permet d'étudier la mobilité féminine intergénérationnelle « par le mariage ». Croiser la profession des pères des deux conjoints permet de rendre compte de la proximité ou de la distance des origines sociales des membres des couples (voir tableau 5). L'importance relative de l'homogamie et l'étude des cas d'hétérogamie montrent que le poids de l'origine sur le destin ne diffère guère selon le sexe. Toutefois, on peut dire que les hommes ressemblent un peu moins à leurs beaux-pères qu'à leurs pères (les tableaux hommes/pères du conjoint sont un peu moins chargés sur la diagonale que les tableaux hommes/pères), ce qui signifierait que la destinée sociale des femmes, mesurée à ce critère, serait un peu plus ouverte que celle des hommes [8].

Si la tendance à l'homogamie peut contribuer à expliquer celle qu'on observe à l'immobilité sociale, le fait que les cas d'hétérogamie aient une fréquence non négligeable permet de voir dans la formation des couples un lieu favorable à une certaine pluralité des milieux de la socialisation des enfants, confrontés dans leur famille même à des expériences sociales plus ou moins diversifiées, facteur possible de mobilité sociale par la suite. Ils permettent en tout cas de rappeler que la lignée maternelle a au moins autant d'importance pour la destinée sociale que la lignée paternelle, ce que peut faire oublier le choix de la profession du père comme indicateur principal d'origine sociale.

14

15

Le double constat d'une forte évolution de la structure des emplois masculins entre les générations et d'une forte différenciation de la structure des emplois masculins et féminins conduit cependant à se poser une autre question. La progression de l'emploi féminin, qui se développe particulièrement parmi les employés, n'est-elle pas l'une des conditions structurelles de la mobilité sociale ascendante des hommes ? Si une femme employée ou institutrice mariée à un ingénieur appartient à un milieu social qui est défini plus par la profession de son mari que par la sienne, elle a pu contribuer, en se satisfaisant de sa position professionnelle, à rendre possible l'accès de son mari à la sienne. Le retrait relatif des femmes dans la compétition pour les emplois les plus valorisés peut apparaître comme l'une des conditions structurelles des flux de mobilité ascendants masculins, de même que, dans les années de croissance économique forte, le recrutement des ouvriers parmi les travailleurs immigrés a pu permettre, par exemple, à des enfants d'ouvriers d'occuper d'autres emplois qui se développaient par ailleurs.

QUELLES ÉVOLUTIONS?

Dans les discours politiques et journalistiques en France, le terme « ascenseur social » (dont l'origine peut remonter à Sorokin, qui employait la métaphore de l'escalator — escalier mécanique — pour désigner des institutions pouvant favoriser la mobilité, comme l'armée, l'Église ou l'école) a largement remplacé celui de « mobilité sociale ». Il est très généralement employé pour en déplorer la « panne » ou le blocage, et donc avec l'idée que, après une période d'ouverture à la mobilité sociale, on assisterait à une fermeture, parfois imputée à l'école comme institution supposée la permettre. Les enquêtes confirment-elles ce diagnostic ? Et cela, tant en ce qui concerne la mobilité « observée » que la « fluidité » ?

ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ OBSERVÉE

Ces comparaisons dans le temps supposent l'utilisation de différentes enquêtes construites selon des principes aussi voisins que possible et avec les mêmes catégories de classement social. Or le code des catégories socioprofessionnelles, créé en France dans les années 1950, a connu des modifications importantes au début des années 1980. On dispose néanmoins d'une étude qui repose sur cinq enquêtes allant de 1953 à 1993, conduite au moyen d'un système de huit catégories construites de manière spécifique pour être relativement homogènes au cours du temps. Il en ressort une diminution marquée de l'immobilité sociale : dans ce système de catégories, la proportion des hommes (de 35 à 59 ans) situés sur la diagonale du tableau passe de 51 % en 1953 à 35 % en 1993. Pour les femmes, on passe de 48 % à 23 % appartenant à la même catégorie que leur père. Toutes les catégories distinguées ne connaissent pas la même évolution : les fils de « cadres supérieurs » et ceux de « cadres moyens » restent aussi plus « immobiles », tandis que l'accès des autres hommes à ces catégories en fort développement augmente nettement [9].

18

Une étude comparable plus récente, reposant sur le code de 1982, porte sur les quatre enquêtes des années 1977 (où l'enquête a pu être codée dans les deux systèmes) à 2003. Dans le système des six groupes socioprofessionnels, l'« immobilité » des hommes (des mêmes tranches d'âge) passe de 42 à 37 % ^[10]. Et pour les femmes, de 33 à 23 %. À ce niveau global d'analyse, les enquêtes de 1993 et 2003 font apparaître, pour les hommes, des résultats moins différents que ceux des trois premières (ainsi qu'il était souligné dans les éditions précédentes de cet ouvrage, parues en 2009 et 2013).

ENCADRÉ 7. COMPARER DEUX TABLEAUX DE MOBILITÉ SOCIALE

Pour analyser un tableau de mobilité sociale, il faut regarder plusieurs choses à la fois. Dans le tableau 2, les fils de cadre peuvent paraître plus « immobiles » que les enfants d'ouvrier. Mais ils ne constituent que le tiers des cadres, tandis que les seconds forment une grosse majorité des ouvriers : le point de vue s'inverse selon qu'on s'intéresse aux destinées ou aux recrutements. En outre, le 50 % des premiers correspond à une destinée qui représente 20 % de l'ensemble, tandis que le 46 % des seconds ne descendrait qu'à 31 % si les statuts étaient distribués aléatoirement (sans lien avec l'origine). Il faut tenir compte à la fois de l'importance relative des catégories (il y a plus d'ouvriers et d'enfants d'ouvrier que de cadres et d'enfants de cadre) et des différences du poids de chaque catégorie dans les marges du tableau (la différence entre la part dans les origines et dans les destinées est ici de sens inverse).

Cette gymnastique ne peut que se compliquer pour comparer deux tableaux. Qu'est-ce qui a changé entre les tableaux 1 et 2, formellement analogues à une douzaine d'années d'intervalle ? On évitera d'interpréter de trop petites différences du fait, notamment, que les conditions de réalisation des deux enquêtes ont différé (par exemple, leur base de sondage est différente et le taux de réponse un peu moins bon à la seconde enquête). Et on ne s'attendra pas à trouver des différences très marquées puisqu'une bonne part des générations considérées sont communes aux deux tableaux.

On peut être tenté de comparer les tableaux case à case. On remarque par exemple une baisse de la destinée cadre des fils de cadre (qu'on trouve un peu plus souvent dans les groupes 2, 5 et 6). Mais on doit constater alors que (à l'exception des fils d'agriculteurs, trop peu nombreux pour peser beaucoup dans le résultat global) la tendance à la diminution de cette destinée apparaît aussi dans les autres origines. Et si l'on passe aux origines, on voit que, bien que moins nombreux à être cadres, les fils de cadre voient leur part se renforcer dans ce groupe. Il en va de même des fils de profession intermédiaire, tandis que ceux des autres origines voient les poids diminuer dans ce groupe. On a à la fois un groupe cadre moins ouvert au recrutement et moins protecteur à la destinée.

On entre ainsi dans des variations qui peuvent paraître compliquées à maîtriser. La solution à ce type de difficulté réside dans les marges, qu'il aurait

mieux valu comparer d'abord, pour tenir compte du fait que le tableau est « contraint » par celles-ci. On observe alors que, si les deux structures des origines comportent des différences bien marquées dans le sens d'une baisse des indépendants (qui n'apparaît cependant pas pour le groupe 2) et surtout d'une déformation de la structure de la hiérarchie salariale vers le « haut » (diminution des origines ouvrières et employées et augmentation des autres, et surtout de la part des fils de cadre), a contrario, les deux structures des destinées sont très voisines, en dehors de la diminution des agriculteurs et avec, d'ailleurs, un pourcentage identique d'ouvriers. C'est là un élément tout à fait nouveau dans la série des enquêtes comparables, dont l'évolution était toujours portée par celle de la structure des catégories socioprofessionnelles des enquêtés.

Faut-il en être surpris ? Cette déformation ancienne et durable ne pouvait se prolonger indéfiniment de la même manière. La diminution des agriculteurs est arrivée à un point où ses effets numériques ne peuvent plus être importants et celle des indépendants est stoppée par la déstabilisation du statut protecteur du salariat et l'« ubérisation » d'emplois subalternes, et la transformation de la pyramide des emplois salariés ne peut se faire indéfiniment dans le même sens. Le principal moteur structurel de la mobilité ascendante est en train de s'épuiser.

Pour parer à la difficulté des comparaisons case à case, on peut aussi commencer par mobiliser des indicateurs plus généraux : calcul des différences des marges origines/destinées, de l'immobilité globale, de la mobilité verticale, de la mobilité descendante, de quelques odds ratios significatifs. Si, entre les deux dernières enquêtes, la structure des destinées a peu varié, alors que celle des origines diffère sensiblement, cela se marque dans le fait que la différence des deux marges est bien moins grande dans la seconde que dans la première.

Tableau 7. Quelques indicateurs synthétiques pour la mobilité « observée » dans les trois dernières enquêtes FQP

Hommes 40-59 ans	1993	2003	2014-2015
Mobilité totale 6 groupes sp ¹	64,9	63,8	63,5
Mobilité totale 5 groupes ²	57,8	55,4	55,9
dont verticale ³	28,7	30,5	32,1
dont ascendante	23,0	24,0	21,9
et descendante	5,6	6,4	10,2
Différence entre marges 6 groupes	23,4	24,5	18,5
Maximum possible d'immobilité	76,6	75,5	81,5
Immobilité si égalité des chances	19,7	20,7	21,4

- 1. Total des cases situées en dehors de la diagonale du tableau structuré en 6 groupes socioprofessionnels.
- 2. Même chose en regroupant les groupes 5 et 6 (employés et ouvriers).
- 3. Calculée sur les seuls échanges entre les groupes de salariés : 3, 4, 5 + 6. La différence entre la mobilité totale sur cinq groupes et celle-ci correspond à l'ensemble des cases du tableau impliquant les groupes d'indépendants (1 et 2), qu'on peut appeler « mobilité de statut » (passages d'indépendants à salariés et inversement).

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la mobilité verticale, on est conduit à limiter l'analyse aux seuls groupes de salariés (les groupes d'indépendants étant peu homogènes et impossibles à hiérarchiser avec les autres), en considérant que le statut social est croissant quand on passe des groupes 5 et 6 (employés et ouvriers) au groupe 4 (professions intermédiaires) et de ceux-ci au groupe 3 (cadres et professions intellectuelles supérieures). La part globale de la mobilité verticale ainsi construite augmente en affectant dans la période de 19 à 30 % des hommes et de 14 à 26 % des femmes, et cette mobilité verticale se décompose en ascendante, qui varie de 15 à 23 % pour les hommes et de 6 à 15 % pour les femmes, et descendante, passant respectivement de 4 à 7 % et de 8 à 12 % [11].

Ces deux études, qui permettent de comparer la mobilité sociale en France sur une période assez importante, ne conduisent donc nullement à valider l'impression d'un blocage de l'« ascenseur », même si un certain ralentissement de l'évolution peut s'observer entre les enquêtes de 1993 et de 2003.

Qu'en est-il au vu de l'enquête FQP la plus récente ? Pour répondre à la question, on peut comparer de la même manière les tableaux 1 et 2 [12] en rapprochant les deux dernières enquêtes :

- pour les hommes de 40 à 59 ans ^[13], l'« immobilité » ainsi construite avait augmenté de 1993 à 2003 en passant de 35,1 à 36,2 %, et cette augmentation se prolonge faiblement à 36,5 % dans l'enquête de 2014-2015 ;
- pour les femmes de la même tranche d'âge, en revanche, elle passe de 23,5 à 22,4 % dans ces deux enquêtes [14];
- pour les hommes de 25 à 39 ans, elle passe de 39 à 37,4 %.

Pour analyser ces variations de sens différent, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des marges de ces tableaux (voir encadré 7).

Qu'en est-il de la mobilité verticale (réduite aux mêmes groupes de salariés que cidessus) ? Elle passe aux valeurs suivantes :

- a) pour les hommes de plus de 40 à 59 ans :
 - de 30,5 %, dont 24 % d'ascendante et 6,4 % de descendante, en 2003 ;
 - à 32,1 %, dont 21,9 % d'ascendante et 10,2 % de descendante, en 2015 ;

21

22

23

24

25

- b) pour les femmes de la même tranche d'âge :
 - de 26,5 %, dont 15 % d'ascendante et 11,5 % de descendante, en 2003 ;
- à 30,7 %, dont 16,1 % d'ascendante et 14,7 % de descendante, en 2015 ; c) pour les hommes plus jeunes :
 - de 32,6 %, dont 19 % d'ascendante et 13,5 % de descendante, en 2003 ;
 - à 35,6 %, dont 19,6 % d'ascendante et 16,0 % de descendante, en 2015.

Cette fois, la mobilité définie avec les mêmes catégories a cessé d'augmenter et s'est réduite pour les hommes de plus de 39 ans et, dans ce cadre, la mobilité verticale a augmenté, mais avec une baisse de la mobilité ascendante et une augmentation sensible de la mobilité descendante. Pour les autres populations distinguées, la mobilité globale augmente, avec, en son sein, les mêmes évolutions pour la mobilité verticale, avec augmentation de la mobilité descendante. C'est largement à cette dernière que correspond l'augmentation, quand elle apparaît, de la mobilité. L'« ascenseur » semble bien au moins ralenti en ce qui concerne la mobilité ascendante.

ÉVOLUTION DE LA « FLUIDITÉ »

Les évolutions de 1977 à 2003 constatées par Louis-André Vallet sont à rapporter aux différences des structures sociales correspondant aux origines et aux destinées : la probabilité d'ensemble d'appartenir à une catégorie donnée change entre la génération des parents et celle des enquêtés. Or ces différences sont croissantes au cours des enquêtes considérées, et plus nettement pour les femmes que pour les hommes [15], de sorte que les évolutions précédemment notées peuvent largement s'expliquer par là. Si l'on se propose non plus de mesurer les proportions d'individus que leur destinée sociale conduit à occuper une position voisine ou différente de celle de leur père, mais d'estimer à partir de là le degré de rigidité ou au contraire de fluidité que peuvent traduire ces chiffres dans la société considérée, les évolutions que l'on peut dégager ne sont pas nécessairement de même sens que les précédentes : la mobilité observée peut croître ou décroître sans que la fluidité suive la même évolution.

Pendant assez longtemps, les études consacrées à cette question ont tendu à répondre que la « fluidité » restait à peu près constante (que l'inégalité des chances ne diminuait pas), en dépit de la part croissante de la mobilité observée [16]. Louis-André Vallet, dans le premier article cité, conclut à une augmentation faible mais assez continue de la fluidité : au rythme observé entre 1953 et 1993, il faudrait deux siècles pour parvenir à un état de la société où les destinées sociales seraient indépendantes des origines.

Sa deuxième étude (enquêtes de 1977 à 2003) fournit notamment un tableau des *odds* ratios (voir encadré 6) symétriques (opposant les groupes socioprofessionnels deux à deux) dont les plus caractéristiques (comme entre cadres et ouvriers) décroissent,

27

28

29

donnant « l'impression que la fluidité sociale se serait légèrement accrue en un quart de siècle », ce que confirme un exercice de modélisation : « La fluidité [...] aurait augmenté au rythme de 0,5 % par an » pour les hommes (et davantage si on limite l'analyse aux groupes de salariés) et de 0,7 % pour les femmes [17].

Qu'en est-il au vu de l'enquête FQP la plus récente ? Pour donner des éléments de réponse à cette question, on peut calculer quelques *odds ratios* significatifs. Ainsi, le rapport « être cadre plutôt qu'ouvrier » pour une origine cadre contre une origine ouvrière apparaît peu différent entre les enquêtes de 2003 et de 2014-2015 : pour les hommes de plus de 39 ans, il passe de 29 à 27,5 %, alors qu'il était de 39 % en 1993 [18]. L'arrêt ou l'inversion de la tendance précédente à une augmentation des proportions de mobilité observée ne débouche pas de manière immédiatement visible sur un recul de l'égalité des chances sous-jacentes à ces flux. Ce constat est à rapporter à l'augmentation de la mobilité descendante, qui contribue à ce maintien de la « fluidité ».

On peut ainsi penser que, dès lors que la structure des catégories n'évolue que faiblement vers le « haut », le maintien du niveau antérieur de fluidité implique un accroissement des flux de mobilité descendante. Si ces chiffres et ces analyses ont du sens, le sentiment de blocage peut correspondre à un arrêt ou au moins un ralentissement de la progression antérieure des flux de mobilité ascendante, mais surtout à une progression de la mobilité descendante, sans que cela corresponde pour autant à un retour en arrière dans la faible progression antérieure vers des destinées sociales dépendant moins fortement de l'origine.

Cet accroissement de la mobilité descendante ne s'observe pas seulement dans la mobilité entre les générations, mais aussi dans celle qu'on peut repérer au cours de la vie active où s'observent des changements plus nombreux, plus chaotiques et plus souvent descendants [19]. Il paraît donc très lié à la dégradation des situations d'emploi.

Dans quelle mesure un tel résultat statistique, appuyé sur des variations quantitatives assez faibles, est-il fiable? Une question qu'on peut au moins se poser est de savoir si on n'assiste pas simplement à un relatif effritement de la signification du classement en catégories socioprofessionnelles comme indicateur synthétique de statut social dans une période où, avec l'installation durable d'un chômage important et le développement de formes d'emploi particulièrement précaires, la seule profession, sans autre spécification, caractérise moins bien la position sociale relative que dans une période de plein emploi et de stabilité des emplois.

Une autre question est que, si on s'est efforcé, dans ces tableaux, de neutraliser l'effet de l'immigration (voir note 12), on ne doit pas oublier que la population observée est celle qui se trouve sur le territoire national, et qu'on ne peut tenir compte de l'émigration plus ou moins durable de jeunes actifs (par exemple en Grande-Bretagne où on sait qu'elle est importante, mais dans bien d'autres pays aussi où ils

31

32

33

34

ont pu trouver des emplois plus attractifs), qui affecte certainement de manière différentielle la population des enquêtés en fonction de leur formation et à la fois des origines et des destinées (par exemple, une partie des enfants de cadres ont échappé à l'enquête alors qu'ils sont eux-mêmes cadres, mais ailleurs).

LES FACTEURS DE LA MOBILITÉ SOCIALE

Les trajectoires sociales s'expliquent-elles par les structures sociales et leurs évolutions, qui les contraignent ou les rendent possibles, ou bien les structures sont-elles le résultat, instable ou provisoire, de l'action des individus ? Ainsi peut-on résumer, en le simplifiant, un débat qui oppose des sociologues plus attentifs, les uns aux déterminations sociales pesant sur les « agents » sociaux, les autres aux marges de jeu qu'institutions et sociétés laissent toujours aux individus dans l'interprétation, voire dans l'improvisation, des rôles sociaux. L'analyse de la mobilité sociale est un des lieux où s'exprime cette différenciation théorique. Pour éclairer un tel débat, il est nécessaire de s'interroger non seulement sur l'existence ou l'importance de la mobilité, mais aussi sur les mécanismes et les institutions qui la produisent, la permettent ou la canalisent.

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Parmi ces institutions, l'école a polarisé une bonne part des analyses. En effet, si la socialisation familiale et l'héritage semblent devoir produire des statuts sociaux « assignés » et expliquer ainsi les tendances à l'immobilité, l'institution scolaire, lorsqu'elle est ouverte à tous, semble construite pour permettre de développer les « dons » ou le « mérite » individuel et donner, par les titres décernés au vu de performances réalisées dans certaines conditions d'égalité, les moyens d'acquérir des statuts sociaux qui peuvent différer de ceux de la famille d'origine, favorisant ainsi la mobilité sociale.

Dès lors que la socialisation des enfants et adolescents se fait à la fois dans la famille et dans l'école, cette question renvoie à celle de l'articulation de ces deux formes de socialisation. Une bonne partie des travaux de sociologie de l'éducation (en particulier ceux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron [20]) a consisté à montrer que cette articulation diffère selon les catégories sociales : l'école ne libère guère des déterminismes sociaux de la « naissance », car la culture qu'elle diffuse et en fonction de laquelle elle porte ses jugements, bien que spécifique, est plus proche de celle des classes supérieures que des autres. Même si elle s'adresse de la même manière à tous, ses messages sont reçus inégalement, et les sanctions qu'elle décerne selon ses propres critères tendent à retraduire dans l'ordre scolaire des différences sociales qui lui préexistent. L'effet global ne serait pas de substituer un mode de classement (scolaire, fondé sur des qualités propres) à un autre (social, fondé sur la naissance),

36

37

mais de légitimer le classement social en le retraduisant dans d'autres modalités. L'école participerait ainsi d'autant mieux à la reproduction de l'ordre social qu'elle le ferait de manière déniée, à l'insu de ses propres agents.

Ces analyses s'appuient sur les différences de réussite scolaire des élèves en fonction de l'origine sociale et conduisent à dire que la famille donne en héritage non seulement des conditions de vie et des biens économiques variables, mais aussi un « capital culturel » inégalement réparti. Elles ne sont pas démenties par la présence de cancres parmi les enfants des classes supérieures et par celle de « miraculés » scolaires qui échappent au destin commun de ceux des classes populaires. Les premiers bénéficient souvent des autres formes de « capital » qui leur évitent de déchoir socialement, notamment par les relations sociales de leurs familles ; les seconds, qui deviennent souvent des agents dévoués de l'institution scolaire à laquelle ils doivent leur élection, contribuent au nécessaire renouvellement de catégories sociales en expansion.

L'inégalité sociale devant l'école ne se traduit pas seulement dans l'inégale longueur des scolarisations, mais aussi dans les différences d'orientation dans des formations au rendement social très inégal. Ainsi, non seulement les enfants d'ouvriers sont bien moins souvent étudiants que les enfants de cadres, mais encore ne font-ils pas les mêmes études. Le recrutement social des formations universitaires de lettres ou de sciences, qui débouchent surtout sur l'enseignement, s'oppose à celui des filières qui conduisent aux professions libérales ou à celui des « grandes écoles » d'ingénieurs ou de commerce, qui forment les futurs cadres du public et du privé [21].

Non seulement, selon ces analyses, l'école n'est pas « neutre » socialement, mais encore elle décerne des titres dont la valeur dépend des qualités sociales de leurs porteurs. L'étude des débouchés professionnels des différentes filières scolaires montre que le rendement social des diplômes dépend aussi de l'origine sociale. Un même diplôme conduit élèves ou étudiants à des professions ou à des niveaux de salaire qui sont sensiblement fonction de leur origine sociale, et tous ne sont pas non plus à égalité pour la conversion des titres scolaires en titres sociaux.

Ainsi, à l'idée spontanée que l'école est un des moyens qui s'ouvrent aux enfants doués ou méritants d'échapper au destin social où pourrait les enfermer leur catégorie sociale de naissance, des études sociologiques convergentes opposent le constat des limites assez étroites dans lesquelles elle peut jouer effectivement le rôle d'un canal de mobilité sociale. Loin d'être un lieu où l'effet des structures sociales serait suspendu, elle contribuerait de manière spécifique à leur reproduction.

Encadré 8. Taille de la famille, destinée scolaire et destinée sociale

Si elle varie fortement avec l'origine sociale comme avec la réussite scolaire, la destinée sociale entretient aussi des relations statistiques avec bien d'autres

39

40

41

43

variables susceptibles d'analyse. On l'a vu pour le sexe, pour l'âge et pour la génération. C'est le cas également pour l'origine ou l'appartenance territoriale : la mobilité sociale ascendante est plus marquée quand on est né(e) en Île-de-France (et plus au sud qu'au nord de la France). Elle peut être aussi en relation avec l'apparence physique ^a.

Parmi ces variables figure la dimension de la fratrie (le nombre de frères et sœurs) : de manière marquée surtout pour les origines populaires, la mobilité sociale ascendante décroît avec le nombre de frères et sœurs. Cette différenciation semble découler très largement de celle qui affecte, d'abord, la scolarité : à niveau de diplôme donné, elle est peu apparente ^b. Ainsi, c'est sans doute principalement par ses effets sur la socialisation à l'école que cette caractéristique importante des conditions de la socialisation dans la famille produit des effets sur la destinée sociale.

- a. Nicolas Herpin, *Le Pouvoir des grands*, La Découverte, « Repères », Paris, 2006.
- b. Dominique Merllié et Olivier Monso, « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », France, Portrait social, Insee, Paris, 2007, p. 135-153.

On a reproché à ces analyses de méconnaître le jeu des acteurs et estimé qu'élèves et parents prennent des décisions d'orientation rationnelles en fonction de leurs intérêts. Les analyses de Raymond Boudon [22], qui expliquent les statistiques scolaires et la mobilité sociale par les comportements individuels et les effets de leur agrégation, débouchent cependant sur des résultats comparables : la réduction des inégalités scolaires n'a pas nécessairement d'effets de même sens sur les inégalités sociales. Dans ces analyses, plus encore que dans les précédentes, l'école n'apparaît pas comme un moyen ou canal de mobilité sociale, puisqu'elle peut se démocratiser sans que l'accès aux positions sociales les plus valorisées se démocratise pour autant.

Ces différentes analyses n'infirment cependant en rien la remarque de bon sens de Paul Lapie, un sociologue français qui affirmait en 1911 que, si réduit que soit l'effet de l'école sur le destin social, « on a tout de même plus de chances de s'élever dans l'échelle sociale en acquérant un peu d'instruction qu'en négligeant d'en acquérir [23] ». Et cela encore plus, un siècle plus tard, du fait que l'accès aux positions sociales supérieures est devenu plus dépendant qu'auparavant de la réussite scolaire, les autres canaux traditionnels de mobilité sociale (comme la formation professionnelle sur le tas, le sport, le crime, etc.) semblant jouer sur des flux moins importants. C'est ce qui explique une partie au moins des difficultés de fonctionnement de l'institution scolaire, du fait des attentes sociales croissantes, et souvent déçues, qui viennent peser sur elle [24].

Mais les analyses statistiques récentes sur l'importance de la variable du niveau de diplôme dans le passage de l'origine familiale à la destinée sociale tendent à montrer que l'extension massive de la scolarisation a contribué à la progression de la fluidité sociale [25].

ACTEURS ET STRUCTURES

Le débat récurrent opposant déterminisme des structures sociales et initiative des individus n'a pas de sens si on le pousse à la limite. L'homme est « dans la société », <mark>comme la société est « dans l'homme »</mark>, pour le dire comme <mark>Peter Berger ^[26]</mark>. L'enjeu pour l'analyse n'est pas dans l'opposition abstraite entre structures et acteurs, mais dans les modes d'articulation de ces niveaux d'analyse : les stratégies se déploient dans des structures sociales. Étudier la mobilité sociale comme le résultat de la mise en œuvre de projets de mobilité ou de conservation de la position sociale acquise ne saurait conduire à dissoudre la réalité des structures sociales, faute de quoi ces projets mêmes perdraient leur sens. Pour que des individus puissent souhaiter s'élever ou se maintenir dans la structure sociale et agir, de manière appropriée ou non, dans ce sens, il paraît nécessaire qu'existent effectivement des groupes sociaux différenciés et qu'un minimum de résistance s'oppose à ces projets. Mais il ne faut pas négliger les cas de mobilité produits par le jeu des institutions elles-mêmes, sans projet explicite des individus, dans des circonstances historiques favorables, comme lorsque le passage par le petit séminaire ou par l'école normale d'instituteurs débouche finalement sur des études supérieures et une profession qui n'étaient nullement anticipées.

Par quels mécanismes les actions sociales convergent-elles en produisant les régularités statistiques observables dans les enquêtes ? Comment institutions et groupes sociaux perdurent-ils à travers leurs transformations ?

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont expliqué les mécanismes de « reproduction » précédemment décrits par le fait que les acteurs sociaux perçoivent la réalité sociale à travers l'expérience de leurs proches et intériorisent ainsi comme normales les destinées les plus fréquentes dans leur horizon social. La socialisation comporte ainsi l'intériorisation de « probabilités subjectives » qui se moulent sur les probabilités objectives avant de déterminer celles-ci en retour. C'est ce qui explique, a contrario, que les situations de bouleversement social (comme les périodes de guerre ou de changement économique rapide), dans lesquelles les repères ordinaires deviennent moins opérants, puissent notamment être des moments d'accroissement des possibilités et des situations de mobilité sociale.

Inversement, l'arrêt d'une période de forte croissance économique, qui avait rendu habituels d'assez importants flux de mobilité ascendante et créé des attentes dans ce sens, renforcées par la généralisation d'une scolarisation longue, ne peut qu'être porteur de déception, dès lors que ces opportunités se ralentissent et que les

46

47

48

mouvements de mobilité descendante prennent davantage d'importance. Pourtant, le sentiment de « panne de l'ascenseur social » n'est pas le plus partagé : interrogés, dans les enquêtes de 2003 et de 2014-2015, sur la différence entre le niveau social de leur emploi et celui de leur père, les individus sont plus nombreux à traduire le sentiment d'une mobilité ascendante que descendante

LES EFFETS DE LA MOBILITÉ SOCIALE

La mobilité sociale a été perçue à la fois comme un facteur de paix sociale et de déséquilibre psychologique. On peut, de fait, en étudier les effets à la fois sur les structures sociales et sur les individus.

50

MOBILITÉ ET ORDRE SOCIAL

En recrutant les membres des différents groupes en partie en dehors de ces groupes, les sociétés ouvertes à la mobilité permettraient une meilleure adaptation des individus à leur situation sociale. Dans une vision « fonctionnaliste » de la société, pour que la division du travail social ait des effets positifs, il faut que les individus occupant les différentes fonctions aient des dispositions (talents ou compétences) adaptées à ces fonctions, et la mobilité sociale permet de mieux assurer cette adéquation des individus à leurs rôles sociaux. Dans une version plus politique, inspirée de Pareto, la classe dominante ou l'élite ne peut s'imposer durablement que si elle se décharge de ses membres les moins aptes et s'assure le concours des meilleurs des membres des classes dominées ou de la masse, faute de quoi les rancœurs accumulées par les talents mal employés produisent des révolutions. La mobilité serait ainsi un facteur de bon fonctionnement des sociétés et, par là, de paix sociale. C'est ce qui peut expliquer que, pour des raisons qui peuvent être différentes, elle soit assez généralement valorisée dans tout l'éventail politique. Des politiques publiques peuvent viser explicitement à produire de la mobilité sociale, dans de grandes entreprises (pour former des « cadres maison ») ou dans l'institution scolaire, comme dans le cas de classes préparatoires spécifiques créées en vue d'amener de bons élèves des ZEP à envisager des formations universitaires sélectives qui leur sont habituellement fermées [28]

51

Du point de vue des groupes sociaux, l'enjeu peut être celui de la permanence de leur identité, qu'un recrutement largement extérieur peut venir menacer. La stabilité d'une culture de classe, facteur d'intégration des classes sociales, est plus facilement assurée quand ses membres y ont été socialisés dès l'enfance que s'ils proviennent de groupes sociaux hétérogènes, aux expériences diverses. L'histoire de la classe ouvrière française montre cependant que, dans la période où elle était en expansion, elle a su être un « creuset » pour de nombreux ruraux et immigrés. Mais des flux de mobilité sociale trop importants pourraient menacer la cohérence et les possibilités de mobilisation et d'identification des groupes sociaux.

Mobilité et comportements sociaux

Les sociologues se sont interrogés sur les effets de la mobilité non seulement sur la stabilité de l'ordre social mais aussi sur les comportements des individus en situation de mobilité, et notamment dans le domaine politique : on s'est demandé par exemple si leur expérience personnelle de la diversité des situations sociales les rendait plus libéraux (au sens politique du terme) ou au contraire plus conservateurs, soit par rancœur en cas de mobilité descendante [29], soit par crispation sur des privilèges tout neufs en cas de mobilité ascendante. On peut analyser ce que les comportements sociaux doivent à la catégorie d'origine, à la catégorie de destination et à leur combinaison particulière. Ainsi, l'origine ouvrière, et non seulement l'appartenance au groupe des ouvriers, a longtemps semblé un facteur prédisposant au vote de gauche. Inversement, le sentiment de ne pas appartenir tout à fait à un groupe social dans lequel on n'a pas été socialisé peut produire des mécanismes d'adaptation, engendrant un hyperconformisme; ainsi en va-t-il, par exemple, du purisme linguistique des autodidactes, du patriotisme de certains immigrants et, plus généralement, de l'ardeur des convertis à une religion.

Encadré 9. Traverser la société en Inde, aux États-Unis et en France

Comment vit-on un changement profond de catégorie sociale et de milieu de vie dans des sociétés différentes ? Jules Naudet a interrogé un grand nombre de personnes issues des classes populaires ayant accédé à des emplois de niveau « cadre » dans trois pays où ce type de situation peut être perçu différemment a. En Inde, où les cas de mobilité sociale observés sont particulièrement rares et transgressifs de l'idéologie des castes (voir encadré 1), ils sont souvent le produit d'une mobilisation collective ou politique, portée par le mouvement de lutte contre la discrimination de caste : leurs bénéficiaires, redevables de ce mouvement, restent attachés à leurs racines. Ils se sentent érigés en porteparole du groupe dont ils sont issus et en soutien de leur famille. Un certain isolement social dans le milieu d'arrivée en découle, qui peut conduire certains à dissimuler leur caste.

Aux États-Unis, où la réussite sociale semble moins qu'en Inde ou en France s'identifier à la réussite scolaire, l'idéologie du *self-made-man* offre un répertoire de récits de mobilité qui permet de limiter la portée de la rupture avec le milieu d'origine, sans nécessairement garder des liens forts avec lui, en insistant sur les ressources qu'offre la connaissance personnelle de milieux différents, et en s'affirmant toujours « ancré » dans le milieu d'origine. Cependant, les Noirs vivent souvent avec une « double conscience » plus douloureuse.

C'est surtout en France, marquée par une tension entre les principes égalitaires issus de la Révolution et des formes de distinction d'origine aristocratique, que ces personnes se sentent « entre deux mondes ». Leur mobilité ayant supposé le

passage par des formations scolaires très sélectives, elles y ont souvent vécu une grande solitude, en découvrant des codes sociaux qui leur étaient étrangers. Mais elles y ont aussi trouvé un lieu d'acculturation à ces codes et des raisons de se sentir légitimées dans leur réussite sociale. Un sentiment de honte du milieu d'origine, et plus généralement de décalage avec ce milieu apparaît plus souvent que dans les autres contextes nationaux étudiés, avec toutes les nuances entre celui qui dit n'avoir rien ressenti de tel au sujet de ses parents parce qu'il s'en dissocie et celui qui affirme ne pas se sentir du milieu de ses collègues, en passant par celle qui a pu éprouver de la pitié pour ses parents mais regrette qu'ils lui soient restés « presque des inconnus ». Le déchirement peut être vécu de manière plus vive par les enfants d'immigrés ou issus des colonies : « Je suis blanche dans ma tête et noire de peau^a. »

^a. <mark>Jules Naudet</mark>, Entrer dans l'élite. Parcours de réussite en France, aux États-Unis et en Inde, PUF, Paris, 2012, analysé dans Dominique Merllié, « Comparer les réussites », La Vie des idées, 24 juin 2013.

Pour les individus qui en font l'expérience, la mobilité sociale peut être vécue à la fois comme une libération et comme un arrachement, et créer une situation de dédoublement, sinon de schizophrénie, avec le sentiment d'être doublement étranger : au groupe qu'on a quitté et plus ou moins trahi, au groupe qu'on a rejoint sans y être totalement intégré. Les relations sociales en sont affectées aussi bien avec les membres de la famille ou les amis d'enfance qu'avec les relations du nouveau milieu. Cette situation, comparable à celle des migrants et de leurs enfants entre deux pays et deux cultures [30], peut être d'autant plus douloureuse que le projet de mobilité était souvent plus celui des parents, se projetant dans la réussite sociale de leurs enfants, que de ceux-ci : fidélité et trahison sont tissées dans la même trame. Cette position d'étranger, le sentiment de marginalité et les difficultés d'adaptation peuvent aussi constituer un facteur de lucidité et produire des individus plus portés au regard sociologique sur le fonctionnement des groupes sociaux.

NOTES

- [1] Dominique Merllié, Les Enquêtes de mobilité sociale, PUF, Paris, 1994.
- [2] Voir le chapitre II, encadré 1, dans le présent ouvrage.
- [3] Marcel Brésard, « Mobilité sociale et taille de la famille », *Population*, vol. V, n° 3, 1950, p. 533-566.
- [4] Pour faciliter la comparaison avec les données des enquêtes précédentes, ces tableaux sont présentés selon les six groupes socioprofessionnels (premier niveau du code des CSP). On pourrait préférer un mode de présentation un peu différent, comme celui qui consiste à regrouper et distinguer les ouvriers et les employés en fonction de la qualification de leur emploi (ouvriers et employés qualifiés ; ouvriers et employés non qualifiés) (comme dans Tiaray Razafindranovona, « Malgré la

progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee Première*, n° 1659, juillet 2017). Ou encore préférer des catégories plus fines et plus homogènes, comme le niveau 2 des catégories socioprofessionnelles. Un tel tableau est présenté, pour l'année 1985, dans la première édition du « Repères » *La Mobilité sociale* (Dominique Merllié et Jean Prévot, La Découverte, Paris, 1991, p. 58-59). Pour les années récentes, on le trouve (à partir du regroupement de plusieurs enquêtes sur l'emploi) chez Cédric Hugrée (« Les sciences sociales face à la mobilité sociale », *Politix*, n° 114, 2016, annexes 2 et 3), mais il est difficile à utiliser faute d'indications sur la structure des marges.

- [5] Dominique Merllié, 1994, op. cit., p. 165-170.
- [6] Dominique Merllié, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », in Thierry Blöss (dir.), La Dialectique des rapports hommes-femmes, PUF, Paris, 2001, p. 151-173.
- [7] Michel Bozon et François Héran, *La Formation du couple*, La Découverte, « Grands Repères/Classiques », Paris, 2006 ; sur l'évolution de l'homogamie en France (qui se réduit, sauf en haut de l'échelle sociale), voir Milan Bouchet-Valat, « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 3, 2014, p. 459-505.
- [8] Dominique Merllié, 2001, art. cité.
- [9] Louis-André Vallet, 1999, art. cit., p. 23, 25.
- [10] Louis-André Vallet, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », Idées économiques et sociales, vol. 175, n° 1, 2014, p. 8.
- [11] Idem.
- [12] Ces tableaux sont construits selon des modalités différentes de ceux qu'on vient de citer: la définition de la population considérée a été retenue d'une part pour éviter la complexité qui peut résulter de la présence des immigrés (qui renvoient à une structure sociale indéterminée, autre que celle de la France, pour ce qui est des origines), d'autre part pour permettre une comparaison directe avec les données précédentes fournies dans les comptes rendus des enquêtes de l'Insee et notamment dans l'ouvrage de Dominique Merllié et Jean Prévot, 1997, op. cit.
- [13] N.B.: le champ ici retenu n'est pas le même que dans les articles cités ci-dessus de Louis-André Vallet, 1999 et 2014.
- Les emplois féminins relevant très souvent du groupe des employés, il est raisonnable de recalculer ces valeurs en regroupant en un seul les groupes 5 et 6 : les proportions d'« immobilité » féminine ainsi construites diminuent plus sensiblement en passant de 47,4 à 44,8 %.
- [15] Louis-André Vallet, 2014, art. cit., p. 7.
- [16] Par exemple, Claude Thélot, *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale* (1982), Hachette, Paris, 2004.
- [17] Louis-André Vallet, 2014, art. cit., p. 11, 12, 15.
- [18] On peut faire les mêmes calculs pour les hommes plus jeunes ou pour les femmes. Pour celles-ci, il paraît nécessaire de regrouper les destinées ouvrières et employées. Pour les hommes de plus de 39 ans, on a alors successivement 20 et

- 18 %; pour les femmes de la même tranche d'âge, 18,5 et 19 %; pour les hommes de moins de 40 ans, 20,5 et 15,3 %.
- [19] Olivier Monso, « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années 1980 », *Insee Première*, n° 1112, décembre 2006.
- [20] Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, Les Héritiers. Les étudiants et la culture, Minuit, Paris, 1964 ; Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement, Minuit, Paris, 1970.
- [21] Marianne Blanchard et Joanie Cayouette-Remblière, Sociologie de l'école, La Découverte, « Repères », Paris, 2016 ; Pierre Merle, La Démocratisation de l'enseignement (2002), La Découverte, « Repères », Paris, 2017, 3^e éd. ; Maria Vasconcellos, L'Enseignement supérieur en France, La Découverte, « Repères », Paris, 2006.
- [22] Raymond Boudon, L'Inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles (1973), Pluriel, Paris, 2017, nouv. éd.
- [23] Paul Lapie, « L'école et la société », L'Année psychologique, vol. XVII, 1911, p. 94 et 96.
- [24] Stéphane Beaud, 80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, La Découverte, « Poche », Paris, 2003.
- [25] Louis-André Vallet, « Mobilité entre générations et fluidité sociale en France. Le rôle de l'éducation », Revue de l'OFCE, n° 150, 2017, p. 27-68.
- [26] Peter L. Berger, *Invitation à la sociologie* (1963), La Découverte, « Grands Repères/Classiques », Paris, 2014, nouv. éd.
- [27] Dominique Merllié, « Comment confronter mobilité "subjective" et mobilité "objective" », *Sociologie du travail*, vol. XLVIII, n° 4, 2006, p. 474-486 ; Tiaray Razafindranovona, 2017, art. cité.
- [28] Paul Pasquali, 2014, op. cit.
- [29] Camille Peugny, 2009, op. cit.
- [30] Abdelmalek Sayad, « Les enfants illégitimes », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 25, 1979, p. 61-82, et n° 26-27, p. 117-132.

PLAN

L'analyse statistique de la mobilité

La mobilité intergénérationnelle des hommes La mobilité des femmes et le « choix du conjoint » Quelles évolutions ? Évolution de la mobilité observée Évolution de la « fluidité »

Les facteurs de la mobilité sociale

Le rôle de l'école Acteurs et structures

Les effets de la mobilité sociale

Mobilité et ordre social Mobilité et comportements sociaux

BIBLIOGRAPHIE

BEAUD S., 80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, La Découverte, « Poche », Paris, 2003.

BERGER P. L., *Invitation à la sociologie* (1963), La Découverte, « Grands Repères/Classiques », Paris, 2014, nouv. éd.

BLANCHARD M. et CAYOUETTE-REMBLIÈRE J., Sociologie de l'école, La Découverte, Paris, « Repères », 2016.

BOUCHET-VALAT M., « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) », Revue française de sociologie, vol. 55, n° 3, 2014, p. 459-505.

BOUDON R., L'Inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles (1973), Pluriel, Paris, 2017, nouv. éd.

BOURDIEU P. et PASSERON J.-C., Les Héritiers. Les étudiants et la culture, Minuit, Paris, 1964.

BOURDIEU P. et PASSERON J.-C., La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement, Minuit, Paris, 1970.

BOZON M. et HÉRAN F., *La Formation du couple*, La Découverte, « Grands Repères/Classiques », Paris, 2006.

Brésard M., « Mobilité sociale et taille de la famille », *Population*, vol. V, n° 3, 1950, p. 533-566.

CHAUVEL L., Le Destin des générations (1998), PUF, Paris, 2014, nouv. éd.

COLLET M. et PÉNICAUD É., « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première*, n° 1739, février 2019.

DUHAUTOIS R., PETIT H. et REMILLON D., *La Mobilité professionnelle*, La Découverte, « Repères », Paris, 2012.

HERPIN N., Le Pouvoir des grands, La Découverte, « Repères », Paris, 2006.

HUGRÉE C., « Les sciences sociales face à la mobilité sociale », *Politix*, n° 114, 2016, p. 47-72.

JAQUET C., Les Transclasses ou la non-reproduction, PUF, Paris, 2014.

JAQUET C. et BRAS G. (dir.), La Fabrique des transclasses, PUF, Paris, 2018.

LAPIE P., « L'école et la société », L'Année psychologique, vol. XVII, 1911, p. 80-96.

MERLE P., La Démocratisation de l'enseignement (2002), La Découverte, « Repères », Paris, 2017, 3^e éd.

MERLLIÉ D., Les Enquêtes de mobilité sociale, PUF, Paris, 1994.

MERLLIÉ D., « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », in BLÖSS T. (dir.), La Dialectique des rapports hommes-femmes, PUF, Paris, 2001, p. 151-173.

MERLLIÉ D., « Comment confronter mobilité "subjective" et mobilité "objective" », *Sociologie du travail*, vol. XLVIII, n° 4, 2006, p. 474-486.

MERLLIÉ D. et MONSO O., « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », *France, Portrait social*, Insee, Paris, 2007, p. 135-153.

MERLLIÉ D. et PRÉVOT J., La Mobilité sociale (1991), La Découverte, « Repères », Paris, 1997, nouv. éd.

MONSO O., « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années 1980 », *Insee Première*, n° 1112, décembre 2006.

NAUDET J., Entrer dans l'élite. Parcours de réussite en France, aux États-Unis et en Inde, PUF, Paris, 2012.

OKBA M., « Métiers des pères et des descendants d'immigrés », *Dares Analyses*, n° 58, septembre 2012.

PASQUALI P., Passer les frontières sociales, Fayard, Paris, 2014.

PEUGNY C., Le Déclassement, Grasset, Paris, 2009.

RAZAFINDRANOVONA T., « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee Première*, n° 1659, juillet 2017.

SANTELLI E., Les Descendants d'immigrés, La Découverte, « Repères », Paris, 2016.

SAYAD A., « Les enfants illégitimes », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 25, 1979, p. 61-82, et n° 26-27, p. 117-132 (reproduit in L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité, De Boeck, Bruxelles, 1991, p. 183-258).

SINTHON R., Repenser la mobilité sociale, Éditions de l'EHESS, Paris, 2018.

SOROKIN P., Social Mobility, Harper & Brothers, New York/Londres, 1927 (éd. aug., Social and Cultural Mobility, The Free Press, Glencoe, 1964).

THÉLOT C., Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale (1982), Hachette Littératures, Paris, 2004.

VALLET L.-A., « Quarante années de mobilité sociale en France », Revue française de sociologie, vol. 40, n° 1, 1999, p. 3-64.

VALLET L.-A., « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », Idées économiques et sociales, vol. 175, n° 1, 2014, p. 6-17.

VALLET L.-A., « Mobilité entre générations et fluidité sociale en France. Le rôle de l'éducation », Revue de l'OFCE, n° 150, 2017, p. 27-68.

VASCONCELLOS M., L'Enseignement supérieur en France, La Découverte, « Repères », Paris, 2006.

AUTEUR

Dominique Merllié

Dominique Merllié, sociologue, est professeur émérite à l'université Paris 8 et chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP: CNRS-EHESS-

université Paris 1). Il remercie Pernelle Issenhuth qui a traité et mis en forme les tableaux inédits de l'enquête FQP 2014-2015 ici présentés.

Mis en ligne sur Cairn.info le 20/06/2019

PRÉCÉDENT	Suivant >
Pour citer cet article	

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte © La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent article, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Cairn.info | Accès via Lycée Henri IV Paris